



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Les initiatives nationales et européennes pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou encore les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) se sont multipliées ces dernières années. Une dimension importante sont les rapports non-financiers avec la directive du 22 octobre 2014, dont le champ d'application sera encore élargi avec la directive *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), en cours de transposition. Une autre dimension consiste dans les formations et certifications offertes par des organismes comme l'Institut national pour le développement durable et la RSE (INDR) fondé en 2007.

Une analyse des différents rapports et des politiques en matière d'ESG adoptés par les entreprises luxembourgeoises montre cependant des disparités considérables au niveau des priorités fixées, mais aussi de la qualité de ces politiques, ce qui est largement dû à l'absence de tout contrôle des rapports non financiers et aux multiples référentiels, non standardisés, utilisés.

Ainsi, pour les années 2019-2021, sur 81 entreprises au Luxembourg qui remplissaient le critère d'avoir au moins 500 employés selon la liste des « principaux employeurs au Luxembourg en 2022 » éditée par le STATEC¹, 16 entreprises étaient exclues à cause de leur forme juridique², et 5 entreprises pour ne pas remplir pas le deuxième critère concernant le bilan ou le chiffre d'affaires. D'après certaines recherches, 40 entreprises n'auraient pas publié de rapport non financier après l'entrée en vigueur de la loi sur les rapports non financiers, pour 28 d'entre elles parce qu'il s'agit de sociétés filiales dont la société mère publie déjà un rapport non financier en consolidant toutes ses entités. Cependant, 12 entreprises n'ont pas fait de déclarations non financières bien qu'elles aient été concernées et non exemptes par la loi. À

¹ <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/principaux-employeurs/2021/principaux-employeurs-taille.pdf>

² Les ASBL, les fondations et les établissements public étant exemptés de la rédaction d'une déclaration non financière.

la fin, 20 entreprises luxembourgeoises ont fait un reporting non financier sur leurs objectifs de durabilité.

L'analyse de ces rapports fait également apparaître que les mesures favorisant l'environnement sont le parent pauvre des politiques ESG des entreprises luxembourgeoises. Enfin, les 20 rapports analysés sont très peu comparables, au vu des nomenclatures, référentiels et méthodes disparates utilisés.

Enfin, selon une enquête de l'INDR³ en 2022, environ 40% des entreprises participantes ont une politique RSE, mais peu la communiquent au public et peu sont disposées à mettre en place un budget dédié à une stratégie de développement durable.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Est-il conscient qu'un certain nombre d'entreprises concernées ne se conforment pas à leur obligation de rédiger et publier un rapport non financier sur leurs engagements en matière d'objectifs RSE?
- Existe-t-il une instance, par exemple au sein de la Chambre de commerce, qui contrôle la mise en place, mais aussi la qualité des politiques RSE au sein des entreprises luxembourgeoises, et les moyens déployés pour les transposer?
- Existe-t-il une réflexion quant à la mise en place d'un référentiel unique par le gouvernement pour les rapports non financiers, éventuellement différents selon les secteurs économiques, afin d'en améliorer la lisibilité et la comparaison?
- Le gouvernement dispose-t-il actuellement des informations sur des entreprises, qui rapportent des pratiques en matière ESG ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot
Député

³ <https://indr.lu/wp-content/uploads/2022/09/panorama-dd-en-entreprise-20223.pdf>